



Comité Syndical du 28 janvier 2015

Compte rendu

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 20 janvier 2015, s'est réuni le 28 janvier 2015 à la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère, à l'Isle D'Abeau sous la présidence de M. Joël GRISOLLET

Titulaires

	FERRARIS Patrick
ARNAUD Thérèse	DOIDY Bernard
VIAL Martial	GENTAZ Gilles
DUVERNE Christophe	GIROUD Maurice
FREMY Ddidier	GRISOLLET Joël
BERGER Alain	REYNAUD Jean-Louis
BERGER Dominique	LAUDE Michel
BESSON Nathalie	LAVILLE Christophe
CHABERT Jean-Pierre	MARCEL Roger
CHAVANTON-DEBAUGE Edith	PIOLAT Jean-Christian
COCHARD Bernard	REY Christian
DOYEN Eric	QUEMIN André
COQUET Raymond	RABATEL Daniel
SIMONDANT Martial	VASSAL Guy

Suppléants

GIRARD Thierry	GALLIEN Jean
BARNIER Guy	ROY Louis
CHEMINEL Daniel	MEYRIEUX Jean-Pierre
PAYEN Pascal	

Assistaient également : Mmes EVRARD Marie-Christine et MASSARD Emmanuelle

Excusés : Mmes BARRAL-JOANNES Anne-Laure, SAUGEY Catherine et BADIN Pascale et Mrs CHRIQUI Vincent, COMBEROUSSE Yves, GARNIER Eric, WIRTH Jean-Pierre, PLANTIER Stéphane, PHILIPPE Eric, GROS Hubert, ARCHER Jean-Claude, REY Eugène et DELDICQUE Jean-François.

Le quorum étant constaté, M. Le Président ouvre la séance. Me ARNAUD Thérèse est désignée comme secrétaire de séance.

Introduction

M. le Président souligne l'importance de l'implication des élus et des premiers mois de travail ayant permis de prendre connaissance du SCoT et des aspects à faire évoluer. Il remercie les élus du Bureau pour leur investissement.

I Election d'un Vice-président

M. Le Président rappelle que suite à la démission de M.DELDICQUE en tant que Vice-président, il convient d'élire un nouveau Vice-président qui siègera au Bureau syndical.

M. le Président précise que l'élection d'un Vice-président s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mrs. Christian REY et André QUEMIN sont désignés comme assesseurs.

M. Le Président fait appel à candidature pour la place du 11^{ème} Vice-président. Un seul candidat se déclare : M. Bernard DOIDY de la CCVT.

Le Président rappelle les modalités de vote, puis ouvre le scrutin pour l'élection du 11^{ème} Vice-président.

Suite à la clôture du scrutin, les résultats du vote sont les suivants :

31 votants, 0 voix contre, 0 abstention, 31 voix pour Bernard DOIDY.

Après avoir rappelé que la majorité absolue est fixée à 16 voix, M. Bernard DOIDY est proclamé 11^{ème} Vice-président du Bureau syndical.

II - Débat d'Orientations Budgétaires

M. le Président introduit le débat en évoquant la révision nécessaire du SCoT pour intégrer les normes supérieures notamment des lois Grenelle, ALUR, Pinel et la modification de la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise, qui devrait être approuvée fin mars. Il précise que cette modification impacte le territoire en termes d'implantation d'activités logistiques, d'accueil de population et d'aménagement ferroviaire sur Grenay.

Il souligne le fait que le SCoT est un document « intégrateur » et que la révision est nécessaire pour garder ce document de planification afin de ne pas être soumis directement aux règles nationales.

M. Duverne apporte un éclairage sur l'importance des orientations budgétaires. Il indique que face aux dépenses du Syndicat mixte, les contributeurs sont pour l'essentiel les EPCI membres même si l'Etat et la Région apportent un appui.

Il indique que le décalage calendaire de versement des contributions des EPCI implique un besoin en fonds de roulement important.

Il informe que la CAPI et la CCVT se sont manifestées face à l'appel à cotisation demandée. Dès lors il souligne l'importance des décisions prises en comité syndical et qui ont des impacts financiers.

Concernant les dépenses en fonctionnement, il indique que 60% environ de ces dépenses concernent les frais de structure et de personnel. 5 personnes sont en poste. En 2015, les dépenses intègrent une légère augmentation suite à l'avancement d'échelon des agents et suite à une revalorisation salariale pour les 2 chargés de mission en urbanisme et ce à l'occasion du renouvellement de leur contrat de travail.

Concernant le poste de Sigiste cartographe, M. Le Président précise qu'un travail d'analyse a été fait avec la CCVT et la CAPI afin d'envisager une éventuelle mutualisation, cependant la réalité de fonctionnement de ces postes rend cette mise en œuvre difficile, d'où le recrutement d'un Sigiste

cartographe au syndicat mixte du SCoT. Les dépenses aux frais de structure concernent aussi les loyers versés à la CCVT.

Par ailleurs, sur les indemnités versées aux élus, il est précisé que précédemment le Bureau était composé de 17 VP mais que seulement 5 VP et le Président bénéficiaient d'indemnités. Jusqu'à ce jour les nouveaux VP n'ont rien perçu. Il est proposé au regard de leur investissement sur les responsabilités thématiques qui leurs sont confiées, de verser des indemnités aux 12 VP et au Président en 2015.

Suite à cette présentation, le débat s'ouvre. M. Payen indique son souhait d'une baisse du budget de fonctionnement du syndicat mixte. Il précise que toutes les collectivités sont amenées à réduire ce budget et souhaite que les structures « satellites » soient dans cette même logique.

M. Duverne indique que les cotisations demandées en 2015 seront identiques à celles de 2014 car un fonds de roulement est nécessaire étant donné que les cotisations ne sont perçues qu'au second semestre. Il précise également que la révision du SCoT implique des frais de concertation et la mobilisation d'un conseil juridique. Cette dernière mission est importante afin de minimiser les risques de recours.

Une question est posée concernant les frais de personnel. Sur ce point il est précisé que les dépenses réalisées ont été inférieures en 2014 au prévisionnel, en raison du départ en cours d'année, de l'agent occupant le poste de Sigiste -cartographe.

D'autres échanges ont lieu concernant la communication et le site internet.

M. le Président conclut la séance en affirmant que le débat sur les orientations budgétaires a bien eu lieu, et remercie les participants.

Il invite les délégués à rester présents pour le séminaire commercial prévu à 19h.

La séance est levée à 19h.

La secrétaire de séance



Thérèse ARNAUD